

Commission Recherche Plénière 16 octobre 2018

Présents:

M. Lesigne, Vice-Président

J.-C. Billaut, P. Boissé, M. Braibant, G. Bodi, A. Chami, A. Chuard, X. Corby, C. Dreveau, E. Fouquereau, C. Georgelin, M. Guérin, I. Laffez, C. Lecouvey, S. Leturcq, V. Maillard, S. Osu, V. Pennequin, L. Seabra, C. Staub, A. Thalineau, I. Virlogeux-Payant, P. Vourc'h, M. Zapata

Invités: I. Guillouet

Excusés:

K. Abderemane, M. Blin, E. Bricout, S. Chevalier, F. Delaleu, N. Dubouloz, M.-L. Gely, G. Glevarec, E. Huguet, U. Krampl, F. Lecaille, P. Melé, E. Moyse, M. Porcheron, D. Roman, G. Semedo, P. Simonetti,

Emmanuel Lesigne ouvre la séance à 14h10.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Informations générales
- 2. Désignation d'un doctorant élu au bureau de la Commission Recherche pour avis
- 3. Constitution d'une commission d'examen des demandes de délégation CNRS pour avis
- 4. Examen des demandes de subvention pour les colloques 2019 (5 collègues de la Commission recherche ont été chargés d'examiner 31 dossiers) annexe 1 pour avis
- 5. Proposition de budget 2019 de la Commission Recherche annexe 2 et 3 pour avis

1. Informations générales

SCD - Bouquets abonnements électroniques

Emmanuel Lesigne fait un point sur l'état des négociations en cours entre le SCD et les grands éditeurs de livres électroniques. Le but est de limiter le coût des abonnements, qui va probablement baisser un peu, et surtout celui des APS qui correspond aux sommes dues aux auteurs pour que leurs articles soient mis en Open Access. Il existe au sein de l'université une cellule qui suit ces questions de manière attentive car cela représente un enjeu financier non négligeable.

Négociation INSERM

La situation de blocage avec l'INSERM autour des mandats de gestion et des mandats de valorisation pour nos UMR persiste. L'université a adressé à l'INSERM un courrier en juin pour lequel elle n'a pas encore eu de réponse.

Nouveau responsable du SPIV

Suite à la mutation de Delphine de Monsabert en juillet pour l'université de Pau, c'est Eric Bricout, jusqu'alors chargé d'affaires pour le secteur Energies, Matériaux et Numérique, qui prendra la responsabilité du service Partenariats Innovations et Valorisation à compter du 1er novembre 2018.

Point C-Valo

L'Etat a demandé que des structures de valorisation expérimentales soient montées pour remplacer les SATT pour lesquelles il a été acté une fermeture définitive. C'est le cas de la SATT Grand Centre (fermeture en février 2019). C-Valo est la structure régionale appelée à la remplacer.

C-Valo est basé sur le périmètre de la Région Centre-Val de Loire, qui semble plus adapté que celui de la SATT GC qui regroupait 3 régions territoriales. Arnaud Pes a été nommé président de la structure C-Valo à compter du 10 octobre 2018. L'organisation de C-Valo reposera sur des relations de confiance où la détection sera assurée par les chargés d'affaires des services de valorisation des établissements partenaires.

Pendant la période transitoire, c'est l'université de Tours qui va porter la structure de valorisation C-Valo.

2. Désignation d'un doctorant élu au bureau de la Commission Recherche – pour avis

Parmi les doctorants élus, Anna CHAMI, propose sa candidature pour être membre du bureau de la commission recherche.

Es membres de la CRP donnent un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition..

3. Constitution d'une commission d'examen des demandes de délégation CNRS – pour avis

Le Conseil Académique (CAC) restreint du 4 décembre prochain devra émettre un avis sur les demandes de délégation auprès du CNRS. Afin de préparer le travail du CAC, une commission ad-hoc composée de membres de la commission recherche se réunira le 29 novembre 2018.

Tous les enseignants-chercheurs sont concernés par ce dispositif, qu'ils soient dans une UMR CNRS ou pas. L'obligation réside dans le fait que la délégation doit être réalisée au sein d'une unité sous tutelle CNRS. Ces délégations ont un effet positif sur l'unité de recherche et des incidences sur les heures d'enseignement ; un arbitrage devra donc être opéré. Toutefois, c'est le CNRS qui décide des attributions. L'établissement transmet les dossiers au CNRS avec un système de notes qui traduit ses priorités.

Les membres ci-après se sont portés volontaires pour constituer la commission ad-hoc qui étudiera les demandes en amont du CAC. Il s'agit de : Samuel Leturcq, Cédric Lecouvey, Camille Dreveau, Sylvester Osu, Fabien Lecaille, Elisabeth Huguet, Patrice Melé

et Gaëlle Glevarec. (Cette liste complète a été partiellement établie pendant la réunion de la CR, et partiellement après la réunion.)

4. Examen des demandes de subvention pour les colloques 2019 (5 collègues de la Commission recherche ont été chargés d'examiner 31 dossiers) – annexe 1 - pour avis

L'enveloppe allouée à cet appel à projets pour 2018 s'élève à 30 000 €. Il s'agit d'une action forte financée sur le budget de la commission recherche.

D'autres possibilités de financement de colloques existent par le biais des collectivités locales : le Conseil Régional donne 20 000 € en moyenne par an et le Conseil Départemental 12 500 € par an. Depuis 2016, Tours Métropole Val de Loire, qui s'est engagée auprès de l'université en se dotant de la compétence enseignement supérieur et recherche, finance également des colloques (à hauteur de 16 000 € en 2016 et 6 000 € en 2017 et 12 000 en 2018). Il est rappelé que les collectivités locales refusent de recevoir directement des demandes par les unités. Elles requièrent un filtre et un portage par l'établissement. Les collectivités locales souhaitent également que les enveloppes qu'elles allouent soient significatives.

Cette année, 31 projets ont été remontés par les unités pour être labélisés et/ou obtenir une subvention. En cas de propositions multiples, les unités ont dû prioriser leurs demandes. On observe une augmentation des sollicitations sur les dernières années. Un rapporteur a été désigné pour chaque dossier et chaque rapporteur a en moyenne 6 dossiers à étudier.

Les demandes de subvention par les unités s'élèvent à 48 200 auprès de la commission recherche et à 75 200 € auprès des collectivités locales pour une enveloppe globale à répartir autour de 74 500 €.

Avant d'écouter les rapporteurs, les critères qui doivent guider la sélection des projets sont rappelés:

- Organisation d'un colloque à Tours sauf exception
- Intérêt scientifique
- Envergure nationale et internationale de la manifestation
- Adéquation aux objectifs scientifiques de l'unité de recherche de l'université
- Publication des actes
- Clarté et réalisme du budget

Après écoute des rapporteurs et échanges, tous les colloques proposés sont labélisés. Une proposition de répartition de l'enveloppe allouée sur le budget de la commission recherche est soumise au vote pour un montant de 25 700 €. Trois dossiers ont été bien notés sans qu'une subvention ne leur soit attribuée. Ils pourront être soumis de nouveau quand l'organisation du colloque sera davantage stabilisée. Une proposition est également faite pour les demandes à remonter auprès des collectivités locales à hauteur de 42 500 € (18 500 € au conseil régional, 12 500 € au conseil départemental et 11 500 € auprès de la Métropole).

La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur ces propositions.

5. Proposition de budget 2019 de la Commission Recherche – annexes 2 et 3 - pour avis

Après deux années d'augmentation, le budget de la Recherche devrait être identique à celui de l'année dernière. Soit pour 2019, un budget de 4 533 000 €.

Pour la seconde année consécutive, le budget de la Recherche intègre les lignes budgétaires que sont la contribution versée au Studium, le budget dédié à l'accueil et à la rémunération des chercheurs invités et enfin les contrats doctoraux sur budget établissement ; soit un volume financier de 2 320 €. Pour mémoire, ces lignes existaient auparavant mais elles n'apparaissaient pas sur le budget de la commission recherche. Il s'agit d'un jeu d'écriture pour afficher des actions Recherche au bon niveau. Ces lignes ne feront pas l'objet de discussions par la commission.

Emmanuel Lesigne propose de balayer les différents axes qui constituent le budget de la commission recherche et de préciser pour chacun les actions pour lesquelles il est proposé un maintien, un abandon ou une adaptation :

Pilotage de la commission recherche:

Maintien des lignes PUFR (6000€), APR colloques (30 000€), APR équipements (30 000€). L'action ARC Tours-Poitiers a été abandonnée depuis 2018 suite au désengagement de l'université de Poitiers. Toutefois les projets retenus en 2017 ont été exercisés sur plusieurs années. En 2019, il faut donc prévoir un reliquat à verser à hauteur de 10 300 €.

Il est proposé que l'APR Post-Doc étranger ne soit pas reconduit. Il s'agissait d'une action forte qui permettait depuis plusieurs années le recrutement de 2 post-docs. Une enveloppe de 113 400€ est tout de même inscrite en 2019 pour permettre le versement des salaires des post-docs bénéficiaires de cet APR (1 en 2017 et 2 en 2018) qui sont arrivés ou qui arriveront tardivement dans notre établissement.

Action nouvelle « APR Projets transversaux » qui seront des projets portés par au moins de 2 entités différentes de 2 écoles doctorales distinctes (48 000€)

Renforcement pour l'accompagnement au montage de projets européens (15 000€)

La ligne « opérations exceptionnelles » s'élève à 58 300 €. En 2018, cette ligne a permis de financer des actions telles que : ANIMATH 400 €, salon des Jeunes Inventeurs de Monts 500 €, facture pour les volets animalerie 2752 €, COST BM1406 (2000€), participation 50% assurance bateaux 2 789 €, participation au déménagement C. AUGE - 3490 €, complément au PRECIPUT - 7 000 €, Location des stands aux RDV CARNOT - 6000€.

Structures fédératives

Le soutien aux structures fédératives est constant.

Plateaux techniques

Il est proposé de maintenir des financements au même niveau.

Pour mémoire, l'université de Tours a signé un accord sur 5 ans (2018-2022) pour soutenir la plateforme CIRE à hauteur de 30 000€ par an. Mais elle ne couvre plus les déficits éventuels.

Valorisation

Il est proposé de maintenir la ligne pôles de compétitivité au même niveau.

Il y a 6 pôles de compétitivité DREAM, Atlanpôle Biothérapie, Cosmétic Valley, S2E2, Elastopôle et Végépolys

Depuis cette année, est incluse sur cette ligne l'adhésion à l'ANRT.

Autres structures

Proposition de maintien des financements au même niveau.

Comme il est impossible de déterminer à l'avance la somme qui sera à verser à l'INRA par l'université pour rembourser la part employeur des repas pris sur le site de Nouzilly par les personnels de l'université, cette ligne est laissée à 0.

<u>Décharges</u>

Le niveau de cette ligne budgétaire est fonction du nombre de directeurs d'unité et du nombre de MCF 2ème année qui prennent effectivement une décharge.

Ecoles doctorales

Maintien du financement hors contrats doctoraux à hauteur de 100 k€.

Le budget de chaque école doctorale a été déterminé en fonction du nombre de doctorants et du nombre de soutenances sur les 3 dernières années.

Ces actions communes représentent une enveloppe de 2 933 k€.

La différence obtenue en soustrayant cette enveloppe au budget total - soit 1 600 k€ - constitue le budget récurrent des unités. Emmanuel Lesigne propose de maintenir l'action Bonus Qualité International (BQI) en prélevant 10 % qui seront ensuite redistribués en cours d'année aux unités en fonction des actions menées à l'international. Les coûts de prêts entre bibliothèques, et les coûts de téléphonie et d'affranchissement de la recherche sont prélevés à la base (25 000 €).

Plusieurs tableaux présentent les budgets par unité de recherche et permettent une analyse de la répartition entre les laboratoires.

La répartition par laboratoire est obtenue à partir de deux clés de répartition. Dans un cas, le calcul de la subvention est proportionnel pour chaque labo au produit de son effectif (EC + 1 /2 doctorants) par le coefficient disciplinaire. La disparition de la note AERES (depuis 2016) a pour conséquence un effet de lissage. Dans l'autre cas, le calcul correspond au report du budget N-1 modulo les modifications des effectifs.

Une modulation entre les 2 nombres obtenus permet d'éviter les variations trop brutales.

Budget de base des unités, quelques remarques :

On observe que le nombre de doctorants et de chercheurs et/ou EC dans les unités augmentent. Mais, les effectifs augmentent plus vite que le budget donc pour les équipes stables, le budget récurrent diminue légèrement.

Pour les UMR INRA, on ne comptabilise que les personnels hébergés à l'université pour calculer le budget récurrent.

Nouveauté : on tient compte des professeurs émérites pour ½

On prend en compte dorénavant les enseignants-chercheurs qu'on accueille dans nos unités s'ils viennent de l'université d'Orléans ou s'il existe une convention d'accueil en bonne et due forme.

On tient compte du nombre de doctorants et de soutenances pour calculer l'effectif doctoral

Une particularité pour IDP : lors de la fusion des deux labos d'Orléans et de Tours, il avait été convenu par les établissements de maintenir dans le budget de la nouvelle unité le montant attribué jusque-là à la fédération des mathématiciens.

Avant de passer au vote, Alain Thalineau fait remarquer qu'il est regrettable que les moyens alloués soient constants.

Isabelle Vilorgieux-Payant propose de tenir compte, dans les effectifs des unités concernées, des chercheurs INRA qui sont hébergés par l'université pour le calcul de leur budget.

Après ces échanges, la commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition de répartition du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, Emmanuel Lesigne lève la séance à 17h45.